

Confidentiel Défense

C 415

REGION MILITAIRE
DE DEFENSE MEDITERRANEE
CIRCONSCRIPTION MILITAIRE
DE DEFENSE SUD
11° DIVISION PARACHUTISTE
REGIMENT DE PARACHUTISTES
D'INFANTERIE DE MARINE

CARCASSONNE LE 27 Avril 1994
N° 0.18./3° RPIMa/EM/CD

EXEMPLAIRE No 115

Le Colonel
commandant l'opération AMARYLLIS

à

Monsieur l'Amiral
Chef d'Etat - Major des Armées

N° 010789 du 30 OCT 2013

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Objet : Compte rendu de l'opération AMARYLLIS.

J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu de l'opération AMARYLLIS
qui s'est déroulée au Rwanda du 9 au 14 avril.

Les principaux enseignements ont déjà fait l'objet d'un exposé oral au COIA.
Ils sont détaillés dans la première partie de ce compte rendu.

Il faut essentiellement retenir de cette opération, comme point positif, l'adéquation
des moyens à la mission malgré quelques faiblesses en mobilité et transmissions, comme
point négatif, l'insuffisance du renseignement de proximité dans les heures qui ont précédé
le déclenchement de l'opération.



Confidentiel Défense

563

A la suite des menaces pesant sur les ressortissants français au Rwanda, après la mort du président HABYARIMANA et la situation anarchique qui en a découlé, l'Opération Amayllis a été déclenchée le 8 avril 1994 à 17 h 00 TU.

Dès le 6 avril à 22 h 00 TU, l'EMT de Bouar et les compagnies parachutistes de Bangui et Libreville étaient mises en alerte.

Le 9 avril à 01 h 10 TU un premier détachement fort d'un EMT, d'une compagnie et d'une Antenne Chirurgicale réduite, à bord de 4 C.160, se posait sur l'aéroport de Kigali.

L'opération s'est alors déroulée en quatre temps :

- le 9 avril matin : prise de contrôle de la plate-forme aéroportuaire. Reconnaissance d'un axe permettant d'acheminer les ressortissants entre les centres de regroupement et l'aéroport ,
- dès le 9 avril après-midi : contrôle et activation des centres de regroupement dans le quartier de l'ambassade, activation du centre d'évacuation, extraction et évacuation de ressortissants, renforcement progressif du dispositif en ville et sur la plate-forme,
- le 12 matin : évacuation de l'ambassade de France, désengagement du dispositif installé en ville, en partie relevé par les Belges,
- du 12 après-midi au 14 soir : regroupement des moyens sur la plate-forme et retrait progressif des unités relevées par la MINUAR et les parachutistes belges.

L'opération qui s'est déroulée dans des conditions difficiles mais sans problème majeur a confirmé l'adéquation parfaite d'unités d'infanterie légère (3 compagnies parachutistes) à une mission de protection et d'évacuation de ressortissants après contrôle d'une plate-forme aéroportuaire et d'une zone urbaine (un quartier, un axe).

L'opération s'est caractérisée par :

- sa densité : contractée dans le temps (6 jours) et dans l'espace (Kigali), elle s'est déroulée à un rythme très soutenu, sans aucun temps mort. La rapidité et l'anticipation à tous les niveaux sur des événements prévisibles ont été sans aucun doute la clé du succès.
- sa dimension internationale : le détachement français a été rejoint 36 heures après son arrivée par un bataillon para belge puis par des forces spéciales italiennes.

Confidentiel Défense

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

LE CONTEXTE

Dans les heures qui ont suivi l'annonce de la mort du président HABYARIMANA les massacres se sont étendus à toute la ville avec, au delà du dévouement anarchique, une volonté délibérée d'éliminer non seulement les personnalités Tutsis mais aussi les Hutus modérés. Les casques bleus sont restés impuissants et passifs.

Le bataillon FPR stationné au Conseil National du Développement (C.N.D), bien que totalement encerclé, a bien résisté aux assauts des FAR. Agissant en petits groupes, il a toujours été en mesure d'interdire la libre circulation sur l'axe principal Kigali - aéroport et a su conserver un espace de manoeuvre suffisant jusqu'à l'arrivée des éléments FPR en provenance du nord, et s'emparant des hauteurs de Kigali le 12 matin. Certains éléments ont même pu faire la jonction. Toutefois la débandade des FAR annoncée par certains ne s'est pas produite. Au contraire, le bataillon para a repris le contrôle du carrefour de Remera et les camps militaires de Kacyiru et de Kami ont résisté aux attaques du FPR.

En ville, massacres et pillages se sont intensifiés avec l'apparition de milices armées ou de bandes de soldats incontrôlés qui ont à plusieurs reprises ouvert le feu sur les escortes.

Persuadées au départ que la France jouait NOROIT, FAR et population Hutus sont par la suite devenus plus agressives et moins conciliantes, en particulier dès l'arrivée des belges.

Dans ce contexte le sang froid, le calme et la discipline de feu des unités engagées sur le terrain, l'action personnelle et l'esprit d'initiative des petits chefs ont été déterminants

LA MISSION

Définie par le message NMR 00910/DEM/EMA du 09 avril 1994, elle n'appelle dans sa lettre aucun commentaire particulier.

L'esprit n'impliquait le recours à la force qu'en toute dernière extrémité dans le cadre de la légitime défense, le succès de l'opération reposant essentiellement sur l'aptitude du détachement à ne pas se trouver impliqué dans les affrontements entre rwandais.

Le COMOPS a donc :

- recherché et ordonné en permanence le dialogue et la concertation jusqu'aux plus petits échelons,
- affiché clairement la force du détachement et menacé quand cela s'est avéré nécessaire (avec ouverture du feu en légitime défense),

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° - 001153 du 12 MAR 2021

Confidentiel Défense

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

LES MOYENS

Pour remplir la mission, le COMOPS disposait d'un état major tactique renforcé par les EFAO, de 3 compagnies d'infanterie parachutiste avec groupe anti-char, d'une équipe CRAP et d'un détachement spécialisé, ainsi que de plusieurs cellules appropriées à ce type de mission. Le détail en est donné en troisième partie.

La flotte aérienne (8 C.160 et 1.C130) a répondu aux besoins tant pour l'acheminement des troupes que pour l'évacuation des ressortissants.

Le volume de 3 unités d'infanterie pour ce type d'opération était satisfaisant, les missions étant réparties comme suit :

- une unité pour le contrôle de la plate-forme et l'armement du centre d'évacuation
- une unité pour le contrôle de l'ambassade et des points de regroupement
- une unité pour les escortes et en réserve d'intervention.

Le détachement spécialisé et les CRAP ont été, quant à eux, plus spécialement chargés des opérations d'extraction ou d'escorte de VIP.

La compagnie d'infanterie avec son armement spécifique, ses moyens de vision nocturne, son articulation et la maîtrise de savoir faire tactiques et techniques répétés à l'instruction représente le pion idéal. Une unité de marche n'aurait pas offert les mêmes ressources.

Les Belges ont souffert d'une articulation en unités élémentaires trop faibles en effectif malgré un volume global identique.

Les moyens étaient donc adaptés à la mission à l'exception d'une motorisation insuffisante le premier jour et d'une certaine faiblesse en moyens de transmissions VHF.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Les liaisons - transmissions

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

- INMARSAT : le seul problème rencontré a été la saturation du système au niveau de l'ambassade et les difficultés à obtenir des communications protégées de qualité.
- Réseau logistique : les liaisons excellentes avec Bangui ont été assurées par une équipe du 13°RDP avec TRC. Elles ont permis de soulager l' INMARSAT..
- Système RITA : les belges ont installé un système léger à base de 3 PRA entre le PC, l'ambassade et le centre de regroupement pour soulager leur réseau INMARSAT et leur réseau commandement.
- Réseau commandement : compte tenu des élongations, la permanence des liaisons n'a pu être réalisée qu'avec des moyens de la gamme civile du type KENWOOD (2000 F/pièce) dont les unités se sont dotées au fil des expériences.
- Le PR4G dans ses différentes versions offrira des possibilités identiques mais les postes de la gamme civile resteront indispensables pour assurer les liaisons avec les chefs de secteurs des ressortissants, avec les détachements de liaison des forces étrangères et entre les différentes cellules travaillant au tri et à l'évacuation des ressortissants ou à la régularisation des mouvements aériens (source RENS via ONG, Croix Rouge, Entreprises, Religieux...).

La motorisation

La rapidité de l'intervention ne permettait certes pas un aérotransport conséquent de véhicules. Il faut toutefois dès le poser d'assaut pouvoir :

- contrôler au plus vite les extrémités de piste,
- motoriser à très court terme un détachement significatif (30 à 40 hommes) pour être en mesure de faire un raid motorisé vers un point particulier menacé (ambassade ou centre de regroupement déjà activé) ou atteindre rapidement un dépôt de véhicules civils à récupérer.

La mise en place de VAB est à exclure compte tenu des difficultés de déplacement dans les villes africaines et des problèmes d'acheminement par aéronef de ce type de véhicule. Par contre le véhicule léger blindé et armé de type Auverland (capacité 6 hommes, 0,5 MF) répondrait aux besoins (transport de personnalités, escorte, raid motorisé etc ...). A défaut 6 à 8 P4 armées feraient l'affaire.

Le traitement des ressortissants

Regroupés à l'école française et contrôlés, pour les français du moins par le consulat, les ressortissants étaient identifiés et fichés avant d'être acheminés vers l'aérogare où se trouvait déployé un centre d'accueil et d'évacuation (fouille, formalités administratives succinctes, soutien médical, embarquement à bord des aéronefs).

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

LA COMMUNICATION

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

Les médias ont été très présents dès le deuxième jour de l'opération. Le COMOPS a facilité leur travail en leur faisant deux points de presse quotidiens et en les aidant dans leurs déplacements mais avec un souci permanent de ne pas leur montrer des soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls étrangers sur le territoire du Rwanda (Directive n°008/DEF/EMA du 10 avril) ou n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches. Il est toutefois permis de noter le désintérêt du correspondant du Figaro pour l'action des éléments français, au profit du seul détachement belge.

La présence d'une cellule du SIRPA aux ordres d'un officier du COPID, conseiller du commandement, a été fort appréciée.

LES ENSEIGNEMENTS

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Le renseignement de proximité

Il n'existait pas à Bangui de plan d'évacuation des ressortissants. Le seul document de référence était le rapport de fin de mission du Lieutenant-Colonel BENY, commandant le dernier détachement NOROIT et dont l'annexe 1 présentait un schéma directeur pour la protection et l'évacuation des ressortissants.

Le détachement ne disposant initialement que de très peu de cartes et plans de la ville, n'avait aucun renseignement précis sur la praticabilité des axes, la situation en ville et la localisation des centres de regroupement.

L'accueil, remarquable par ailleurs, par l'AMT ne sera pas toujours possible et il est difficile au commandant de l'opération de donner un ordre initial d'opération sans un minimum d'informations, et de renseignements avant l'embarquement, en particulier pour faire face à l'inattendu ou l'imprévisible.

Il faut enfin noter que jamais le détachement n'a pu disposer d'un catalogue des ressortissants qui aurait été particulièrement utile après le départ des personnels de l'ambassade pour traiter les isolés et les demandes d'intervention des AE et de la Coopération. A ce titre, il est indispensable que le consul reste jusqu'au bout auprès du COMOPS comme l'ont fait les Consuls belges et italiens.

Pour pallier ces lacunes, une solution simple consisterait en la mise en place sur les plates-formes de prépositionnement de disquettes informatiques périodiquement mises à jour par les ambassades et qui, par capitale africaine, renfermeraient l'ensemble des informations nécessaires à ce type d'opération (points de regroupements, réseau sécurité des ressortissants, listes à jour, itinéraires de contournement et tous les renseignements militaires indispensables : zone de saut, plan de l'aérodrome, forces présentes etc...)

L'objectif a été de coordonner les convois routiers et les rotations d'aéronefs afin d'éviter des temps d'attente trop longs dans un aérogare privé d'eau et de sanitaires et à faible capacité d'accueil et représentant un objectif potentiel pour l'artillerie des belligérants.

L'équipe Safari n'est pas adaptée à une opération d'évacuation d'urgence. Son déploiement paraît utile sur la plate-forme intermédiaire d'accueil (Bangui ou Bujumbura par exemple) pour vérifier et préciser les informations sur les personnes évacuées. Le SAFARI serait utile en amont de la crise (dossiers d'objectifs, mémoire, cartes, ...).

Le soutien santé

Avec une demi ACA présente, il n'appelle pas de commentaires particuliers. Il faut toutefois souligner sur le terrain le rôle des infirmiers de section très sollicités par les ressortissants.

Il convient également d'attirer l'attention du commandement sur les difficultés rencontrées pour évacuer les corps des 6 français :
Aussi paraît-il indispensable d'en repositionner un plus grand nombre.

La coopération interarmées

La coopération entre les moyens air et terre engagés dans l'opération a été excellente en raison :

- de la cellule air intégrée à l'EMT et composée d'un CGT et d'une équipe de contrôleurs aériens qui a très vite phagocyté la tour et permis de suivre et de coordonner tous les mouvements aériens et de peser sur les autorisations de poser des aéronefs autres que français,
- de la qualité des équipages engagés dans l'opération.
- de la connaissance et de la maîtrise de la 3^e dimension par un EMT parachutiste bien au fait des contraintes techniques et renforcé d'une cellule transit de la BOMAP.

La coopération interalliées

- Avec les Belges

L'arrivée des C.130 belges a fait l'objet de multiples tractations sur la plate-forme même, défendue par 11 bitubes anti aérien.

PC français et belges ont cohabité en bonne entente au dernier étage de l'aérogare mais les relations se sont quelque peu distendues à l'annonce du retrait du détachement français. A partir du 12 avril les relèves sur le terrain ont volontairement traîné en longueur. Plus processionnel dans sa démarche, le commandement belge a d'abord cherché le soutien de la MINUAR (Bataillon belge en particulier) avant de commencer les opérations d'évacuation d'où un retard peu apprécié par les ressortissants belges. Il n'a toutefois fait aucune difficulté pour prendre à son compte dans son secteur des demandes d'évacuation formulées par le PC français.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

- Avec les Italiens

Inexistante car les ressortissants italiens déjà regroupés sur la plate-forme par le détachement français et confiés au Consul d' Italie ont été aussitôt évacués par le C.130 amenant les éléments italiens ; inexistante par refus des italiens de participer à la défense de la plate-forme (Unités spéciales. " nous ne sommes pas faits pour cela ").

- Avec l' ONU

Malgré les demandes répétées du COMOPS, y compris au cours d'un contact physique de chef à chef, aucun véhicule n'a été mis à la disposition du détachement français pour transporter les ressortissants, aucun détachement de liaison n'a été mis en place auprès du PC français à l'exception d'un officier de liaison très épisodiquement présent, aucun renseignement n' a été donné sur la situation militaire en ville et les intentions de la MINUAR.

En conclusion, le succès de l'opération AMARYLLIS, qui aurait pu prendre la forme d'une action aéroportée de vive force, a reposé sur la rapidité d'intervention d'un détachement entraîné à remplir ce type de mission avec des moyens adaptés et des hommes ayant une parfaite connaissance de la mentalité africaine et qui ont su faire preuve, tout au long de la mission, de pragmatisme, de sang froid et d'initiative.

Il convient aussi de souligner la liberté d'action laissée au COMOPS par le COIA pour conduire les opérations sur le terrain dans le cadre des directives fixées.

Enfin, le prépositionnement, s'il en est encore besoin, a une fois de plus démontré tout son intérêt.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

I DISPOSITIONS PREPARATOIRES GENERALES

11 - Les EFAO ont été désignés pour assurer la base de départ des éléments d'intervention et pour fournir l'essentiel des personnels :

EMT BOUAR (3°RPIMa)

COMPARA BANGUI (3°RPIMa)

COMMOTO BOUAR (3°RPIMa)

Renforcée d'une section de la batterie d'artillerie de BOUAR (35°RAP).

Quelques renforts individuels : commandement - transmissions - renseignement - transit.

- La COMPARA LIBREVILLE (8°RPIMa) a rejoint BANGUI dès le 08 avril soir

- Une demi antenne chirurgicale en provenance de N'DJAMENA a renforcé le détachement dès le 08 avril après-midi.

12 - Le Colonel PONCET a été désigné comme COMTRoup du 08 au 09 avril ; puis a pris le commandement opérationnel sur le territoire, désigné par l'ordre de conduite n°1.

13 - La plate-forme de BANGUI a assuré le soutien total de l'opération :

- veille OPS (phase d'alerte)
- organisation des flux de mise en place et de retrait
- soutien logistique divers (vivres - eau - santé ...)

14 - Nuit du 6 au 7 : mise en alerte
7 matin : unités prêtes
7 après-midi : EMT a rejoint BANGUI
8 fin d'après-midi : confirmation d'intervention
8 21 H 00 Z : décollage de la 1ère rotation

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Mission reçue oralement : tenir l'aéroport de KIGALI en vue d'une évacuation des ressortissants.

15 - Succincte, réalisée au sein des unités par des personnels ayant déjà séjourné au RWANDA.

16 - Quelques informations sont parvenues par le biais de l'ambassade ou de relations personnelles (communications téléphoniques).

17 - Le renseignement de situation mais aussi géographique (détail d'implantations ou d'itinéraires) a fait défaut. Il y avait par ailleurs trop peu de cartes ou plan disponibles. L'accueil par les personnels de l'AMT a été appréciable. Cependant il aurait pu ne pas se faire. Il serait souhaitable :

- d'adjoindre si possible au détachement un personnel connaissant bien le territoire, (même s'il n'appartient pas aux forces mais se trouve par exemple en AMT sur la plate-forme de répositionnement).
- d'équiper chaque plate-forme africaine d'intervention de disquettes informatiques renfermant tous les renseignements nécessaires à une évacuation.

II PREPARATION - PROGRAMMATION

N° 010789 du 30 OCT 2012

21 - Les compagnies d'infanterie parachutiste sont bien entraînées à la mission de conquête d'une plate-forme et d'évacuation de ressortissants. Les missions d'environnement sont classiques (tenir - escorter ...).

22 - 23

Montée en puissance facilitée par le contexte : EFAO, ses moyens, ses hommes.

24 - Rassemblement des moyens.

Il faut déplorer :

- l'insuffisance en munitions 7,62 (FRF2) et en missiles MILAN,
- une motorisation initiale trop faible.

25 - Structure du détachement.

Articulation adaptée pour tenir l'aéroport puis les points de regroupement.

26 - Le détachement a ensuite été renforcé pour mieux répondre aux missions complémentaires et aux impératifs pratiques :

- suivi administratif
- évacuation et transit
- besoins en renseignement
- liaison avec les troupes étrangères
- suivi logistique
- réponse aux sollicitations extérieures (point de situation - presse ...)

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

27 - Les véhicules récupérés auraient permis une exfiltration par voie routière.

28 - Sans objet.

29 - Structures souhaitables :

- Un module " commandement " à 1 - 0 - 1 de l'armée de terre (le COMOPS et son conducteur)

- Un module " opérations " constitué de deux sous-modules :

* un sous-module "conduite - manoeuvre - renseignement " à 3 - 1 - 0 de l'armée de terre (dont un officier logistique) ayant pour rôle de conduire les opérations en fonction des ordres du COMOPS, de planifier la manoeuvre future en liaison avec le module 3° dimension, de rechercher le renseignement et de tenir en permanence une carte renseignée sur l'évolution de la situation, de tenir à jour les effectifs du détachement au fur et à mesure des arrivées des avions sur la plate-forme et de suivre les consommations logistiques lui permettant d'exprimer des besoins quotidiens.

* un sous-module "conduite - coordination 3° dimension" à 2 - 0 - 0 (dont un officier TAP armée de terre qualifié contrôleur avancé et le CGT armée de l'air) ayant pour rôle de conduire la manoeuvre dans les mêmes conditions que le module précédent ainsi que de planifier en détail les mouvements des avions, en particulier pour le démontage de l'opération.

- Un module " santé " comprenant tout ou partie d'une ACA (1/2 ACA - 1-3-2 et 2,7 t de fret; 1 ACA = 3 - 4 - 5 et environ 4,5 t de fret) avec son personnel et le médecin de l'unité engagée ayant pour rôle de soutenir dans le domaine de la santé le détachement et les ressortissants.

N° 001163 du 12 MAR 2021

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

- Un module " transit avion " à 1 - 2 - 4 de l'armée de terre (BOMAP ou RLA) ayant pour rôle d'assurer le transit arrivée et départ sur la plate-forme et d'élaborer les manifestes passagers et fret, et d'enregistrer les arrivées de fret et de personnels.
- Un module " accueil - tri - enregistrement " à 1 - 2 - 4 sans qualification particulière mais comprenant impérativement un personnel féminin pour la prise en compte et le soin éventuel aux femmes et aux enfants. Ce module a pour rôle d'accueillir les ressortissants, de les trier, de contrôler leurs bagages, de prendre un minimum d'informations sur leur identité, de les passer au module "santé" si nécessaire, de les avionner et enfin de les donner en compte au module "transit". L'utilisation d'un ordinateur portable est nécessaire de manière à donner une disquette contenant les informations sur le personnel embarqué au commandant de bord que celui-ci livrera à la plate-forme d'accueil dès son arrivée. Ce système peut être valorisé par l'emploi du système SAFARI à condition que le coeur du système soit implanté sur cette même plate-forme et que seul un terminal soit placé au point d'évacuation.
- Un module " transmissions " à 0 - 3 - 3 (dont 2 sous-officiers INMARSAT) ayant pour rôle d'assurer la liaison permanente et chiffrée avec :
 - * le COIA, l'ambassade et l'attaché de défense par le biais de l'INMARSAT
 - * le COMELEF BANGUI en MA
 - * la totalité du détachement en MF avec le réseau commandement.
 Ces moyens de transmissions peuvent être complétés sur ordre par les moyens organiques d'une équipe de recherche du 13°RDP à 0 - 2 - 1 qui est en liaison avec le bureau renseignement des EFAO à BANGUI mais qui a un rôle essentiellement logistique.

Cette organisation demande donc un Etat-major tactique fort de 09 officiers, 13 sous-officiers et 15 militaires du rang (dans le cas d'une demi -ACA), soit un effectif total de 37 personnes.

- Un module " contrôle " à 1 - 2 - 0 composé de contrôleurs aériens ayant pour mission de gérer le trafic aérien en général et celui de nos avions en particulier en liaison avec les autorités de l'aéroport et le contrôle local. L'officier peut assurer les fonctions d'officier de liaison AIR et de commissaire de terrain.
- Un module " équipages " C.160 et C.130 dont l'effectif dépend du nombre des aéronefs employés pour l'opération. Il est néanmoins nécessaire et impératif d'obtenir dès le début des mouvements aériens un équipage supplémentaire afin de ne pas créer de rupture de flux aérien.
- Un module " piste " à 0 - 4 - 0 qui doit être sur la plate-forme de destination (soit sur une plate-forme intermédiaire en cas de pont aérien (par exemple Bujumbura) soit sur la plate-forme de destination (BANGUI)). Ce renfort piste est à mettre en place avec les avions supplémentaires.
- Un module " transmissions - BLU " à 0 - 2 - 0 (1 opérateur + 1 mécanicien) à mettre en place avec le CGT et à démonter avec les derniers éléments. Ce module doit être géographiquement situé avec le PC de l'EMF

Motorisation

N° 010789 du 30 OCT 2012

Il faut pouvoir motoriser une section en engins rapides, légèrement blindés et armés. (Effectuer une percée pour récupérer le parc auto d'une entreprise, ou plus simplement être en mesure d'assurer une protection immédiate de l'ambassade ou d'un point de regroupement). Le véhicule de type Auverland ou la P4 armée répondent à ce besoin.

III MISE EN CONDITION DES UNITES

31 - Mise en alerte : avantage des troupes prépositionnées (disponibilité, équipements, proximité)

32 - 33

Mise en condition - aide extérieure : sans objet.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

34 - Recueil de données insuffisant.

N° 010789 du 30 OCT 2012

35 - 36

Entraînement - administration : sans objet.

37 - Fonds d'avance : au niveau du détachement.

38 - Dotations spécifiques : valise INMARSAT avec DCS 500 et fax chiffrant.

39 - Perceptions : RAS.

3.10 Il est indispensable de recevoir des points de situation et toute autre information nécessaire à l'exécution de la mission (tenir l'aéroport - évacuer des ressortissants ...) avant le décollage de la première rotation.

IV PREPARATION DES HOMMES

41 à 49 - Sans objet.

4.10 Les unités engagées étaient parfaitement préparées aux missions classiques ou non conventionnelles. La suite a prouvé la parfaite adaptation intrinsèque des unités à ce type d'opération.

V RESSOURCES HUMAINES

51 - Statut : personnels de carrière ou sous contrat.

52 - Encadrement organique assurant une cohésion parfaite.
- suffisant pour les unités
- à étoffer d'emblée au niveau de la cellule commandement.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 601153 du 12 MAR 2021

53 - Motivation et moral excellents.

54 - Conditions de vie rendues difficiles par le manque d'eau et d'hygiène.

55 à 59 - Sans objet.

5.10 La parfaite cohésion d'un détachement issu pour une grande part d'une même unité était assurée. La motivation des troupes ne pouvait qu'être renforcée :
- par la légitimité évidente de l'action, soulignée sur le terrain par la situation anarchique qui régnait en ville,
- par le fait que toute intervention est la concrétisation d'une mission de courte durée.

VI SOUTIEN LOGISTIQUE GENERAL

- 61 - Adaptation des équipements : matériels opérationnels adaptés (armement - optique - optronique).
- 62 - Séjour du type vie en campagne du fait du manque de confort et d'hygiène : les appareils d'épuration des eaux du niveau section sont indispensables. Ils n'existent pas en dotation : c'est une lacune grave qui peut porter atteinte à la capacité opérationnelle des unités.
- 63 - paquetage guépard satisfaisant.
- 64 - Matériel : sans objet.
- 65 - Hygiène rendue difficile par le manque d'eau, de sanitaires sur l'aéroport en particulier.
- 66 - Soutien :
 - Alimentation par RICR satisfaisante, assurée par EFAO.
 - Nombre de jerricans d'eau limité.- récupération des eaux de pluie - soutien eau potable par EFAO.
 - Approvisionnement en carburant inexistant ; la brièveté de la mission a permis de se satisfaire du carburant récupéré à l'initiative.
 - Le ravitaillement des aéronefs était possible sur l'aéroport.
- 67 - Stockage : sans objet.
- 68 - Maintien en condition : sans objet (brièveté).
- 69 - Energie électrique : sans objet.

6.10

Pour une mission plus longue les principaux besoins auraient été :
- des appareils d'épuration des eaux pour assurer les consommations courantes;
- un ravitaillement en carburant;
- le dépannage des véhicules récupérés devenus véhicules tactiques.
Nos troupes, "rustiques", ont montré leur parfaite adaptation aux conditions de vie difficiles. Leur expérience de la vie en campagne leur a permis de pallier les insuffisances et de s'organiser.

VII SOUTIEN LOGISTIQUE SANTE

- 71 - Structure : 1/2 ACA + 2 médecins + 1 infirmier par section - très satisfaisant.
- 72 - Soutien : approvisionnement assuré par EFAO.
- 73 - Ressource humaine : sans objet.
- 74 - EVASAN : sans objet.
- 75 - Maintien en condition : sans objet.
- 76 - Assistance médicale : sans objet.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

- 77 - Il est nécessaire de mettre en place les moyens nécessaires à l'évacuation de corps. (sacs plastiques étanches - cercueils étanches - soudeur et son matériel). Il faut souligner encore une fois le rôle essentiel de l'infirmier section, au statut pourtant toujours équivoqué dans le service de santé

VIII SOUTIEN ADMINISTRATIF

N° 010789 du 30 OCT 2012

81 - 8. 11 : Sans objet.

8.12 L'échelonnement imposé par les contraintes transport, l'intensité de l'action ont rendu difficile le suivi administratif et logistique. Une cellule administrative et logistique a facilité l'enregistrement nominatif des arrivants et des partants (hors évacués), la prise en compte des frets, leur stockage (ou évacuation), leur gestion.

IX MISSIONS/MOYENS/EQUIPEMENTS/ADAPTATIONS

91 - Adaptation des missions : sans remarque particulière ; les unités de la FAR sont instruites et entraînées pour répondre à toutes éventualités.

92 - Adaptation des moyens : voir 93 à 96.

93 - Moyens en renseignement : insuffisants.

Dans la profondeur : renseignements peu fiables (ils conditionnaient pourtant le devenir de la plate-forme d'évacuation ou la faisabilité d'un retrait par voie routière).

Un officier connaissant bien l'armée rwandaise est arrivé en renfort. Il a pu apporter des informations sur l'évolution de la situation militaire grâce à ses contacts personnels avec les officiers rwandais.

94 - Moyens en transmission.

Haut ou parallèle (ambassade) : INMARSAT ambassade surchargé.

Bas : moyens VHF réglementaires. La multiplicité des cellules, fixes ou mobiles et les conditions d'emploi exigeaient un grand nombre de postes radio aux capacités techniques adaptées. La batterie de postes de gamme civile que possédait le corps a parfaitement répondu aux besoins.

95 - Capacités de liaisons :

Il a déjà été fait mention de la nécessité de disposer de véhicules pour la motorisation "rapide" d'au moins une section. Le détachement possédait initialement 2 jeeps P4 qui ont permis les premières liaisons vers l'ambassade, renforcées par 2 autres, utilisées par le COS pour les extractions. Enfin 2 jeep P4 armées sont arrivées tardivement.

96 - Détachement de liaison

- armée rwandaise (déjà mentionné) : 1 officier de liaison - renseignement pour le recueil d'informations sur la situation, mais aussi pour calmer les esprits et les ressentiments (interventions fréquentes auprès des FAR exaspérées par les forces belges).

- PC commun avec les belges

Refus manifeste de la MINUAR de mettre en place un DN°

de l'ancien FAR
Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

97 -

- Transmissions : le PR4G devrait répondre aux besoins multiples. Le RITA a judicieusement été utilisé par les belges pour les liaisons d'autorité sur le plan local et soulager l'INMARSAT.

- Véhicules : mettre en place, d'emblée, quelques moyens nécessaires à une action immédiate.

- Détachements de liaison : primordial dans ce contexte international.

X MATERIELS

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

Rubrique abordée dans les paragraphes précédents.

N° 010789 du 30 OCT 2012

XI MOYENS DU COMBATTANT

Parfaitement équipé, motivé, entraîné, le détachement a remarquablement évolué dans le cadre de cette mission. La densité de l'intervention et les conditions d'emploi ont mis en exergue les qualités des unités engagées : sang froid, endurance, résistance psychologique, compétences diverses, adaptations aux missions les plus variées.

XII PRE-DEPLOIEMENT

Sans objet.

XIII ACHEMINEMENT

- 131 - Du fait de l'échelonnement des mises en place, la cellule commandement n'a pu être complète qu'à compter du 10 avril matin. Son retrait s'est effectué en 2 temps : avant dernière et dernière rotation.
- 132 - Les moyens aériens étaient adaptés pour une évacuation et un retrait progressif. Il n'auraient pas permis un retrait massif et précipité.
- 133 - Sans objet.
- 134 - Aéroport en excellent état, disposant d'une alimentation électrique autonome pour les installations sensibles et des moyens de transit en état.
Les axes sud de KIGALI (à partir de l'ouest ou de l'est de la ville) sont très viables. Ils permettent de rejoindre le BURUNDI mais posaient 2 problèmes :
- ces axes passaient à travers ou à proximité des lignes FPR dès le 12 avril,
- la rivière NYABARANGO est infranchissable en dehors des ponts.
- 135 - Sans objet.
- 136 - L'aéroport était en mesure de ravitailler les aéronefs. Cette possibilité n'a pas été utilisée pour des raisons de sécurité.
- 137 - Sans objet.
- 138 - La circulation aérienne était contrôlée par une équipe de contrôleurs français.
- 139 - Besoins - Transport aériens

Point n'est besoin de discourir sur la supériorité du C.130 sur le C.160 dans ce genre d'opération.

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

XIV DEPLOIEMENT

N° 010789 du 30 OCT 2012

141 - Déploiement du PC sur l'aéroport, à l'aérogare, cœur du dispositif AMARYLLIS.

142 - Sans objet.

143 - Sans objet

144 - Déjà abordé au chapitre détachement de liaison (IX).

145 - Règles d'ouverture du feu : légitime défense étendue aux personnes escortées.

146 - Sans objet.

147 - Gestion de l'espace aérien.
Prérogative de l'équipe de contrôleurs aériens français qui gèrent l'ensemble des mouvements.

148 - Sans objet.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

149 - Engagement des forces (ou désengagement).
N'a pas présenté de difficulté.

N° 001153 du 12 MAR 2021

14.10 Extraction de ressortissants dans des quartiers où régnait une totale insécurité.
Axe d'évacuation pris sous le feu à plusieurs reprises.
Ville en proie aux pillages et aux massacres.
Risque majeur pour le déroulement de la mission : vulnérabilité de l'aéroport.

14.11 - Sans objet.

14.12 - Sans objet.

14.13 - 14.14 - Déjà abordé dans les chapitres précédents.

14.15 Le contrôle de la circulation aérienne a été un atout important vis à vis des forces amies, mais aussi auprès des forces rwandaises. Il a permis au détachement français de maîtriser totalement la plate-forme.

XV FONCTIONS OPERATIONNELLES

151 - Les informations les plus fiables étaient obtenues par l'officier détaché auprès des FAR qui fournissaient des renseignements de contact.

152 - 153 - 154 - Sans objet.

155 - Appui transport efficace. Il convient de souligner la disponibilité des équipages.

156 - 157 - Déjà traité.

158 - Coopération interarmées : remarquable ; le dialogue entre le détachement terre, le CGT et l'officier du contrôle aérien a été ouvert et fructueux.

159 - sécurité - protection - escortes : objet de la mission (pas de commentaires particuliers).

15.10

La cellule commandement d'une telle opération doit impérativement compter un interlocuteur air compétent (C.G.T) et un officier du contrôle aérien.

Le renfort d'un C.130 (COS) a constitué un apport significatif compte tenu de son autonomie et de la charge offerte.

XVI DESENGAGEMENT

Le désengagement a été progressif. Une fois la mission accomplie (évacuation de l'ensemble des ressortissants français) et le redéploiement effectué, entièrement recentré sur l'aéroport, l'échelonnement du retrait a débuté le 12 avril à 14h20 Z et s'est achevé le 14 avril à 19h00 Z (poser du C.130 du C.O.S à BANGUI).

XVII AUTRES DOMAINES

Communication externe - Médias : un officier du COPID, 3 membres de l'ECPA de nombreux journalistes quotidiens (A2 - TF1 - RFI) ont collé à l'évènement :

- 2 points de presse par le COMOPS
- prise d'ambiance dans la zone de l'aéroport/aérogare (excepté au PC)
- accompagnement des convois par les journalistes.

RECAPITULATIF DE ~~Confidentialité Défense~~ UNITES TERRE

C 415

~~L'OPERATION AMARYLLIS~~

Declassifié par décision du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

UNITES	EFFECT	ARR.	DEP.
1°CIE/3°RPIMa	118	10-Avr	13-Avr
2°CIE/3°RPIMa	9	11-Avr	13-Avr
Sion/35°RAP	27	10-Avr	13-Avr
CEA/3°RPIMa	130	09-Avr	13-Avr
3°CIE/8°RPIMa	120	10-Avr	12-Avr
EMT/3°RPIMa	23	09-Avr	13-Avr
13°RDP	5	09-Avr	13-Avr
COS	35	09-Avr	14-Avr
RICM	1	11-Avr	13-Avr
7°ACP	6	09-Avr	13-Avr
6°RCS	1	09-Avr	13-AVR
18°RT	1	09-Avr	13-Avr
BOMAP	7	09-Avr	13-Avr
EM 11°DP	1	09-Avr	13-Avr
SIRPA	1	11-Avr	13-Avr
ECPA	3	11-Avr	13-Avr
6°BIMa	1	10-Avr	13-Avr
DRM	2	11-Avr	12-Avr
DAT GIENS	1	11-Avr	12-Avr
28°RT	1	11-Avr	12-AVR
CONTROLE AIR	3	10-Avr	12-Avr
44°RT	1	11-Avr	12-Avr
511°RT	9	11-Avr	12-Avr
BL FAR	3	11-Avr	12-Avr
EM FAR	2	11-Avr	12-Avr
OL AIR	1	09-Avr	13-Avr

TOTAL : 512

Confidentiel Défense

Déclassifié par décision
 du ministre de la Défense
 N° 001153 du 12 MAR 2021

11 3

3 2

50 10 10

1-105

1-105

1-105 1-105

1-105

1-105

1-105

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 010789 du 30 OCT 2012

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

BILAN D'EVACUATION

DESTINAT.	N°	DATE	HEURE	FRANCE	ALLEMAG	ANGLETE	AUSTRALIE	BELGIQUE	BRESIL	BURKINA	BURUNDI	CANADA	CONGO	CROATIE	EGYPTE	ESPAGNE
BGI	C0	09-Avr	18H20	42				1								
BJA	C1	10-Avr	09H48	64	1											
BJA	C2	10-Avr	14H40	55	7			4								
BGI	C3	10-Avr	16H12	48					2							
BJA	C4	10-Avr	17H35	51				4								
BJA	C5	10-Avr	18H10	19			6	1								
BGI	C6	10-Avr	20H30	3				5								
BGI	C7	10-Avr	22H15	18	1		1	10								
BGI	C8	10-Avr	21H50	15	1					3						
BJA	C9	11-Avr	08H32	31	1			3								
BJA	C10	11-Avr	12H02	24	1		1	5								
BJA	C11	11-Avr	13H36	1	1		9									
BJA	C12	11-Avr	16H30	2							1					
BJA	C13	11-Avr	17H15	15	2			5	2				1	1		9
BGI	C14	12-Avr	07H45	57				9								
BGI	C15	12-Avr	07H53	FRET: 2,9 T												
BJA	C16	12-Avr	09H00													
BJA	C17	12-Avr	11H50					2								
BGI	C18	12-Avr	15H05									5				1
NBI	C19	12-Avr	15H30					39								
TOTAL				445	15	17	3	87	4	3	4	7	8	1	34	17

Confidentiel Défense

Confidentiel Défense

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 010789 du 30 OCT 2012

Confidentiel Défense

ETIIOPIE	GABON	GRÈCE	GUINEE	HOLLAND	INDE	IRAK	IRELANDE	ITALIE	KENYA	MALGACHE	MAURICE	OMAN	UGANDA	PAKISTAN	POLONAIS
		4						1							
	1						1	3		1					
						1	3	3		3					7
					11			4			6				
		8			11			3		1					
				1	37				4	1		8	1	4	
			1	1	5			1						2	
		12		1											
			1												
1	1	24	1	4	64	1	4	15	4	4	2	6	8	5	7

Confidentiel Défense

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 010789 du 30 OCT 2012

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

PORTUGA	RUSSE	RWANDA	SOMALIE	SUISSE	USA	VATICAN	VIETNAM	ZAIRE	TOTAL
		12			4				55
		1							69
		3					1		67
		1							59
		1							68
		129							70
	3	2	1	8	2		1		139
		3						1	60
		18		4				1	30
		5						5	75
								3	68
4		10		10	1			6	70
					2	1		8	62
									52
									58
									0
	22	87							109
		122			1			1	132
		3							3
		123							162
4	25	520	1	22	10	1	2	25	1408

93 55
10 562
11 327
12 484
1408

Confidentiel Défense

C 415

Confidentiel Défense

539

Confidentiel Défense

C 415

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

AEROCARE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

N° 010789 du 30 OCT 2012

ETAGE

ZONE		VIE	
	MA	SALLE OPS	PC BELGE
	MF		
IMMARSAT	UHF		
	VHF		

R.D.C

ENTREE	EMBARQUEMENT		
ACCUEIL	AVIONNAGE		
FOUILLE	TRI		
ZONE PRESSE	ANTENNE CHIRURGICALE		

Confidentiel Défense

Confidentiel Défense

C 415

AEROPORT DE RIGALI

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 010789 du 30 OCT 2012

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

B E L G E

PIECE DE 37.2
A.A



1 TOUR DE CONTROLE

2 AEROGARE

3 ZONE F.A.R

4 HANGAR (PRESIDENTIEL)

5 HANGAR POMPIERS

6 AEROCLOUD

7 CAMP BATAILLON PARA

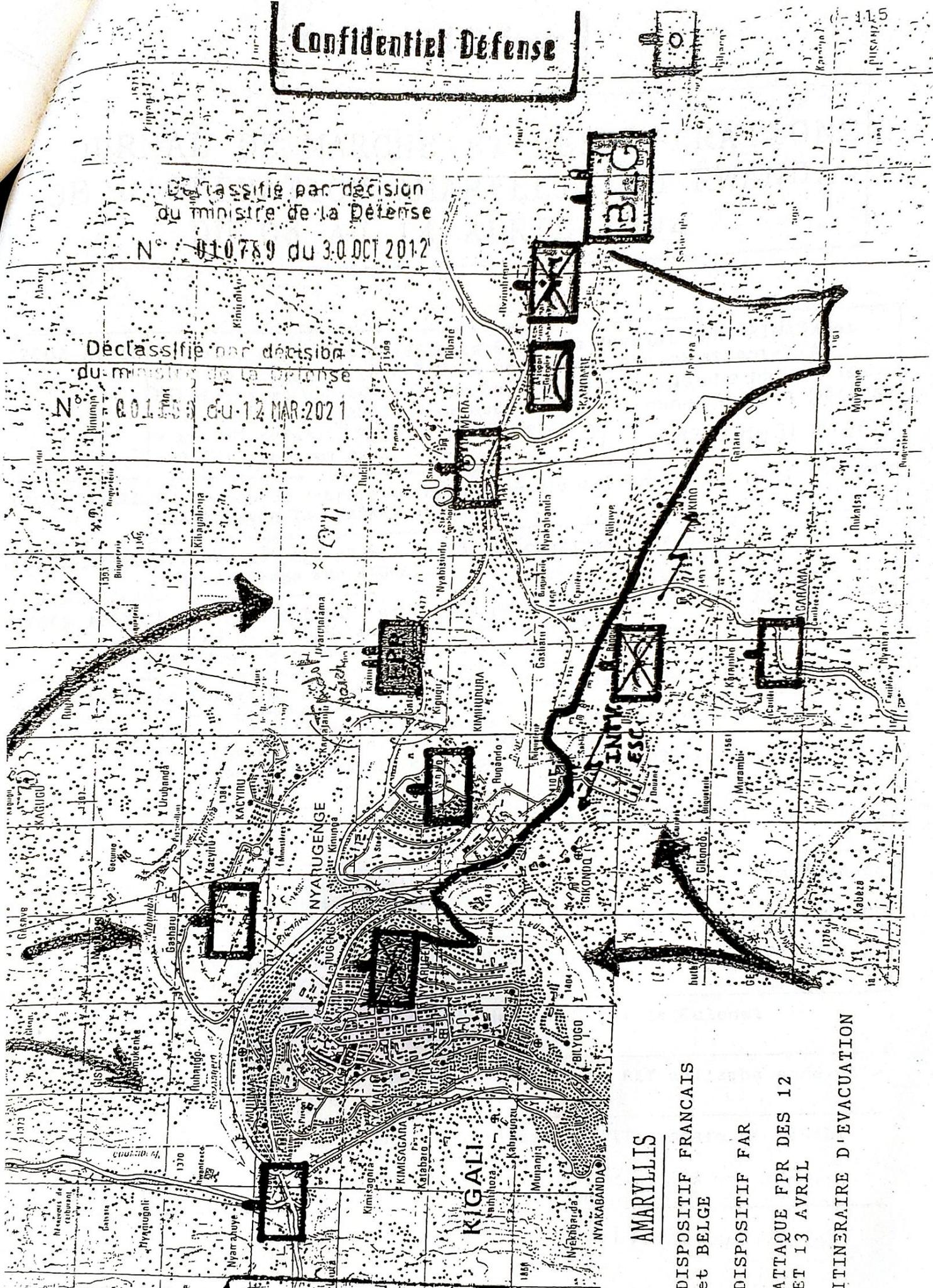
Confidentiel Défense

RIGALI

Confidentiel Défense

Classifié par décision
du ministre de la Défense
N° 010789 du 30 OCT 2012

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001558 du 12 MAR 2021



Confidentiel Défense

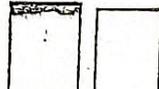
AMARYLLIS

DISPOSITIF FRANCAIS
et BELGE

DISPOSITIF FAR

ATTAQUE FPR DES 12
ET 13 AVRIL

ITINERAIRE D'EVACUATION



**JOURNAL DE MARCHE ET DES OPERATIONS
DE L'OPERATION AMARYLLIS AU RWANDA
DU 08 AU 14 AVRIL 1994**

2200Z AVRIL	Suite au décès des présidents Rwandais Juvenal HABYARIMANA et Burundais Cyprien NTARYAMIRA occasionné par un attentat à KIGALI, mise en alerte à une heure de : - la COMPARA de BANGUI à effectif 120 - un EMT réduit à base de l'EMT de BOUAR - 2 C160 version para N° 010789 du 30 OCT 2012 Déclassifié par décision du ministre de la Défense
1700Z AVRIL	Réception de l'ordre téléphonique d'intervention au plus tôt au RWANDA avec la COMPARA et l'EMT.
1945Z AVRIL	Arrivée message n° 897 du CO/AIR confirmant la mission d'aéroportage sur KIGALI.
2100Z AVRIL	Décollage de BANGUI de 4 C160 pour KIGALI avec l'EMT du 3°RPIma, la CEA du 3°RPIma aux ordres du Capitaine (COMPARA), l'équipe de recherche du 13°RDP, 2 valises INMARSAT et 2 P4.
2235Z AVRIL	Le centre d'évacuation à BANGUI M'POKO est opérationnel.
0010Z AVRIL	Arrivée de l'ordre d'opérations pour l'Opération AMARYLLIS (message n°901 du CO/TERRE) à BANGUI Création d'une cellule de crise à l'EMA/CENTOPS (message n°900 du CO/TERRE).
0030Z AVRIL	Décollage de BANGUI d'1 C160 avec la section du Lieutenant REY de la COMMOTO BOUAR et de la 7°ACP.
0110Z AVRIL	Poser à KIGALI des 4 C160 amenant l'EMT. Redécollage immédiat de trois des quatre TRANSALL pour BANGUI. Installation de l'EMT dans l'aérogare et de la CEA sur l'aéroport
0200Z AVRIL	Arrivée à BANGUI du C130 du COS avec 35 personnels, 2 P4 et 2 tonnes de fret.
0500Z AVRIL	Reconnaissance de l'ambassade de FRANCE par le Colonel escorté/CRAP.
0700Z AVRIL	Mise en place de la section du Lieutenant REY à l'ambassade et à l'école française.
1515Z AVRIL	Arrivée des 55 premiers ressortissants à l'aérogare de KIGALI

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

1615Z AVRIL	Réception de l'ordre du COIA de mettre en place à KIGALI une unité d'infanterie supplémentaire.
1620Z AVRIL	Décollage du C160 avec 55 ressortissants (42 France, 1 Belgique, 12 Rwanda) pour BANGUI. Poser BANGUI 2005Z
1740Z AVRIL	Poser à KIGALI du C130 du COS.
1815Z AVRIL	Redécollage du C130 du COS pour BANGUI. Poser BANGUI 2105Z.
2140Z AVRIL	Arrivée à KIGALI de la COMPARA LIBREVILLE (3 ^e Compagnie du 8 ^o RPIMa) aux ordres du Capitaine
2155Z AVRIL	Envoi par le COMOPS du compte-rendu logistique pour la journée du 09 avril 1994.
2200Z AVRIL	Réception de l'ordre de conduite n°1 du COIA par BANGUI.
2210Z AVRIL	Redécollage de 3 C160 pour BANGUI.
0120Z AVRIL	Retransmission de l'ordre de conduite n°1 à l'EMT de KIGALI. Le Colonel PONCET devient commandant de l'opération AMARYLLIS.
0720Z AVRIL	Décollage de 3 C160 de BANGUI pour KIGALI avec la COMMOTO BOUAR (1 ^o Compagnie du 3 ^o RPIMa) aux ordres du Capitaine renforcée d'une section de la batterie du 35 ^o RAP de BOUAR.
0750Z AVRIL	Décollage d'un C160 avec 69 ressortissants (64 France, 4 USA, 1 Allemagne) pour BUJUMBURA au BURUNDI.
0930Z AVRIL	Retour du C160 de BUJUMBURA.
1000Z AVRIL	<p>Le dispositif du détachement est le suivant le 10 avril en fin de matinée :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur la zone aéroportuaire de KIGALI<ul style="list-style-type: none">* une cellule EVAC. Mission : assurer l'évacuation des ressortissants à partir de l'aérogare.* la 3^e Compagnie du 8^oRPIMa aux ordres du Capitaine Mission : contrôler la zone aéroportuaire.* une demie ACP. Mission : soutien santé du dispositif.* un EMT aux ordres du Colonel , Mission : commandement militaire de l'Opération AMARYLLIS.- Secteur de l'ambassade :<ul style="list-style-type: none">* une section de la CEA du 3^oRPIMa à l'ambassade. Mission : assurer la défense de l'ambassade.* une section de la CEA du 3^oRPIMa à l'Ecole française. Mission : regrouper les ressortissants et les convoyer jusqu'à l'aéroport.* une section de la CEA du 3^oRPIMa au centre culturel. Mission : regrouper les ressortissants et contrôler le carrefour ouvrant les routes du nord.* le détachement du COS au centre culturel. Mission : extraire les ressortissants.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

Confidentiel Défense

0 415

1115Z AVRIL	Arrivée à KIGALI des 3 C160 de la COMMO 70 de BOUAR et de la section de la Batterie du 35°RAP.
1240Z AVRIL	Décollage pour BUJUMBURA d'un C160 avec 67 ressortissants (55 France, 7 Allemagne, 4 Belgique, 1 Rwanda).
1315Z AVRIL	Décollage pour BANGUI d'un C160 avec 59 ressortissants (48 France, 2 Brésil, 4 Grèce, 1 Italie, 3 Rwanda, 1 Vietnam).
1500Z AVRIL	Arrivée à KIGALI de 4 C130 Belges avec 240 Paras-commandos et 3 blindés légers.
1535Z AVRIL	Décollage pour BUJUMBURA d'un C160 avec 68 ressortissants (51 France, 4 Belgique, 2 Congo, 4 Espagne, 1 Gabon, 1 Irlande, 3 Italie, 1 Madagascar, 1 Rwanda).
1605Z AVRIL	Arrivée à KIGALI de 4 autres C130 Belges avec 240 Paras-commandos et 2 blindés légers.
1610Z AVRIL	Décollage pour BUJUMBURA d'un C160 avec 70 ressortissants (19 France, 6 UK, 1 Australie, 5 Belgique, 1 Canada, 34 Egypte, 3 Espagne, 1 Rwanda).
1830Z AVRIL	Décollage pour BANGUI du C130 avec 139 ressortissants (3 France, 7 Pologne, 129 Rwanda).
2015Z AVRIL	Décollage pour BANGUI d'un C160 avec 60 ressortissants (18 France, 1 Allemagne, 1 UK, 10 Belgique, 3 Burundi, 1 Irak, 3 Irlande, 3 Italie, 3 Madagascar, 3 Russie, 2 Rwanda, 1 Somalie, 8 Suisse, 2 USA, 1 Vietnam).
1950Z AVRIL	Décollage pour BANGUI d'un C160 avec 30 ressortissants (15 France, 1 Allemagne, 4 Italie, 6 Mauritanie, 3 Rwanda, 1 Zaïre).
2120Z AVRIL	Réception de l'ordre de conduite n°2 du COIA.
0030Z AVRIL	Envoi par le COMOPS du point de situation du 10 avril 1994.
0630Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BUJUMBURA d'un C160 avec 75 ressortissants (31 France, 1 Allemagne, 3 Belgique, 5 Congo, 11 Inde, 1 Maurice, 18 Rwanda, 4 Suisse, 1 Zaïre).
1000Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BUJUMBURA d'un C160 avec 68 ressortissants (24 France, 1 Allemagne, 1 UK, 5 Belgique, 3 Burkina, 1 Canada, 8 Grèce, 11 Inde, 3 Italie, 1 Ouganda, 5 Rwanda, 5 Zaïre).
1135Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BUJUMBURA d'un C160 avec 70 ressortissants (1 France, 1 Allemagne, 9 UK, 1 Ethiopie, 1 Pays-bas, 37 Inde, 4 Kenya, 1 Maurice, 8 Oman, 4 Ouganda, 3 Zaïre).
1305Z AVRIL	Arrivée à KIGALI du C130 avec 2 P4 armées.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° - 001153 du 12 MAR 2021

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° - 010789 du 30 OCT 2012

Confidentiel Défense

Confidentiel Défense

030Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BUJUMBURA d'un C160 avec 62 ressortissants (2 France, 5 Belgique, 2 Brésil, 1 Burundi, 1 Congo, 1 Croatie, 9 Espagne, 1 Guinée, 1 Pays-bas, 5 Inde, 1 Italie, 2 Pakistan, 4 Portugal, 10 Rwanda, 10 Suisse, 1 USA, 6 Zaïre).
1515Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BUJUMBURA d'un C160 avec 52 ressortissants (15 France, 2 Allemagne, 2 Australie, 9 Belgique, 12 Grèce, 1 Pays-bas, 2 USA, 1 Vatican, 8 Zaïre).
2010Z AVRIL	Réception de l'ordre de conduite n°3 du COIA.
0545Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI de 2 C160 avec 58 ressortissants (57 France, 1 Pays-bas) dont Monsieur l'ambassadeur de FRANCE au RWANDA et son personnel d'ambassade ainsi que le frêt d'ambassade.
0700Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BUJUMBURA du C130 avec 109 ressortissants (22 Russie, 87 Rwanda).
0950Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BUJUMBURA du C130 avec 132 ressortissants (2 Belgique, 5 Canada, 1 Espagne, 122 Rwanda, 1 USA, 1 Zaïre).
1305Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 20 personnels de la 3 ^e Compagnie du 8 ^e RPIMA, 3 Rwandais et du frêt.
1420Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI du C130 avec 108 personnels de la 3 ^e Compagnie du 8 ^e RPIMA.
1850Z AVRIL	Envoi par le COMOPS du compte-rendu logistique quotidien pour 1 journée du 12 avri .
22030Z AVRIL	Réception de l'ordre de conduite n°4 (TO nmr947 du COIA).
22130Z AVRIL	Envoi par FAX du point de situation du 12 avril par le COMOPS.
30520Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 51 personnels de la CEA du 3 ^e RPIMA.
30525Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 51 personnels de la CEA du 3 ^e RPIMA.
30530Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 28 personnels de la CEA du 3 ^e RPIMA.
30535Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 27 personnels de la batterie du 35 ^e RAP, 8 personnels de l'EMT du 3 ^e RPIMA, 1 P4 et du frêt.
30540Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 6 personnels de la 7 ^e ACP, du frêt de la 7 ^e ACP, d'une P4, de 3 personnels BOMAP et de frêt divers.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

Confidentiel Défense

31300Z AVRIL	Message n°956 du COIA autorisant le reste du détachement à se désengager à l'exception du détachement spécialisé.
31545Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec le frêt de la 1 ^o Compagnie du 3 ^o RPiMa, 1 P4 et les trois cercueils contenant les dépouilles des personnels de la mission d'Assistance Militaire de KIGALI.
31550Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 47 personnels de la 1 ^o Compagnie du 3 ^o RPiMa, 1 personnel du 6 ^o BiMa et son INMARSAT et 1 personnel BOMAP.
31600Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 3 ressortissants (3 Rwanda) 1 personnel du SIRPA, 3 personnels de l'ECPA, 7 journalistes civils et du frêt.
31655Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 13 personnels de l'EMT du 3 ^o RPiMa, 1 personnel AIR, 39 personnels de la 1 ^o Compagnie du 3 ^o RPiMa et 2 personnels AIR.
31700Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI d'un C160 avec 4 ressortissants (4 Zaïre), 10 personnels de l'EMT dont le Colonel commandant le 3 ^o RPiMa et l'Opération AMARYLLIS et 41 personnels de la 1 ^o Compagnie du 3 ^o RPiMa.
32020Z AVRIL	Poser à BANGUI des 2 C160 de KIGALI.
41530Z AVRIL	Décollage de KIGALI pour BANGUI du C130 du COS.
41900Z AVRIL	Poser à BANGUI du C130 du COS.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 010789 du 30 OCT 2012

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021